



République Française  
Ville de Saint-Cloud

**Conseil d'Administration  
Du Centre Communal  
d'Action Sociale**

**Délibération 2022 - 65**

Pôle Solidarité, citoyenneté et santé **Séance du 15 septembre 2022**

**Secrétaire de séance**

Sylvie SOIRAT

Présents : 13  
Pouvoirs : 1  
Votants : 14  
Ne prend pas part : 0

Pour : 14  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Présents**

Le Président

M. Éric BERDOATI

Le Vice-Président

M. Jean-Christophe PIERSON

Les Elus

Mme Mireille GUEZENEC  
M. Jean-Claude TREMINTIN  
Mme Virginie RECHAIN  
Mme Diane MICHOUDET  
M. Nicolas PUJOL  
M. Rafaël MAYCHMAZ  
Mme Irène DOUSAS

Autres

Mr Claude BOGACZ  
M. Xavier CROSNIER-LECONTE  
M. Vincent NOEL  
Mme Catherine PERRAUDEAU  
M. Alain RAVAILLER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le quinze septembre à 18 heures 00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-CLOUD se sont réunis sous la présidence de Jean-Christophe PIERSON, Vice- président, pour la séance à laquelle ils ont été régulièrement convoqués par lettre du vendredi neuf septembre 2022.

Le pouvoir suivant a été donné :

- Monsieur Alain RAVAILLER à Madame Gisèle THOMAS

**65/ DEMANDE AIDE SOCIALE LEGALE**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles,  
**Vu** la délibération du Conseil d'Administration en date du 23 juin 2020 nommant Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,  
**Vu** l'arrêté du Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 25 juin 2020, donnant délégation de pouvoir et de signature à Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président,

**CONSIDERANT** la demande d'Aide Sociale déposée par  
domiciliée Résidence ARPAVIE "Les Jours Heureux" 9 avenue de  
Fouilleuse 92210 Saint-Cloud, pour le renouvellement de la prise en charge par le  
Conseil Départemental de ses frais de placement en établissement.

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL:**

**ARTICLE UNIQUE : EMET** un avis favorable à la demande d'Aide Sociale déposée  
par  
domiciliée Résidence ARPAVIE "Les Jours  
Heureux" 9 avenue de Fouilleuse 92210 Saint-Cloud, pour le renouvellement de la  
prise en charge par le Conseil Départemental de ses frais de placement en  
établissement.

Fait et délibéré à Saint-Cloud, le 15 septembre 2022

Pour extrait conforme,

**Par délégation du Président du CCAS,  
Le Vice-président,**

**Jean-Christophe PIERSON**

Télétransmission en Préfecture le : 21/09/22  
Numéro A.R. - Préfecture : 22-02393

Publication électronique par CCAS de Saint-  
Cloud le : 21/09/2022

Acte exécutoire en date du : 21/09/2022



